

CLIQUE

Ce plat pays qui est le mien est-il à plat ?

Avec ses revendications sous le bras, la Ligue des familles a décidé d'organiser des rencontres autour d'un petit déjeuner avec les leaders des partis démocratiques représentés au parlement. Très vite,

l'agenda a été fixé avec les politiques. Une heure et demi d'échanges autour de cinq thèmes qui vous préoccupent particulièrement, vous les parents - les allocations familiales, du temps à trouver ou à retrouver, l'extrascolaire, le logement et la crise économique et sociale. Qu'avons-nous retenu de ces rencontres ?

Ils étaient tous au rendez-vous. Le 18 mai, les Écolo étaient au nombre de trois : Sarah Turine, co-présidente du parti, flanquée de deux de ses députés, Georges Gilkinet, chargé des dossiers économiques et financiers et Muriel Gerken, fine connaisseuse des rapports des forces parlementaires. Le 20 mai, le PS représenté par la vice-Première ministre, Laurette Onkelinx, accompagnée de son chef de cabinet, Hervé Parmentier. Le 25 mai, le cdH. Surprise : Joëlle Milquet a délégué en dernière minute (et sans nous prévenir !) Sophie Roberti, tête de liste dans le Brabant wallon et Philippe Andrienne, chef de cabinet du secrétaire d'État à la famille. Dernière rencontre : le 26 mai, avec le MR et son président de parti, vice-Premier ministre, Didier Reynders. Bref, la Ligue des familles est fière d'avoir reçu à sa table beaucoup de monde. Compte rendu des petits déjeuners dans les pages 3 à 12 de ce Ligeur. Nous avons estimé qu'il fallait aussi entendre les petits partis en les invitant à s'exprimer par courrier. Écho sur www.leligueur.be >En savoir plus.

Mettre à plat ce plat pays. Nous attendons avec impatience les résultats des votes dimanche soir pour mesurer l'ampleur de la poussée nationaliste en Flandre. Une chose est sûre, les Wallons et les Bruxellois ne peuvent pas continuer à vouloir la Belgique pour deux. Une négociation

d'envergure va devoir s'engager, institutionnelle, vers une nouvelle réforme de l'État. Tout est possible. Il est temps de se parler. Il est temps de s'écouter. Il est temps de comprendre la logique de l'autre. Il est temps de passer de compromis improbables à une vision claire de l'avenir. Pour la Ligue des familles, notre plat pays a du relief quand il veut dire solidarité. Notre sécurité sociale donne un sens à la Belgique. La régionaliser, même partiellement, équivaldrait à dire que l'on n'a plus rien à faire ensemble. La renforcer, assurer son financement, la moderniser, voilà qui donne du souffle au vivre ensemble Belgique.

Allocations familiales : on persiste et signe. La Ligue des familles demande que le montant des allocations familiales du premier enfant - 83,40 € - passe au niveau du deuxième enfant - 154,33 €. Nous voulons 70 € de plus pour le premier enfant. Nous avons écouté avec attention les réponses des leaders politiques qui partagent avec nous la préoccupation du financement. 70 € d'augmentation sur une législature de cinq ans, c'est 14 € d'augmentation chaque année. Pour eux, avec des nuances, ce n'est pas impossible. Pour nous, à la Ligue des familles, on persiste et signe, c'est indispensable. C'est promis, on ne va pas lâcher le morceau.

Capital-temps : on n'a pas été pris pour des fous. Comment nos politiques allaient-ils réagir devant notre idée de moderniser la sécurité sociale en créant le droit à un capital-temps d'un an par enfant à utiliser de manière flexible au cours de sa vie ? Nous savions qu'il n'allait pas nous dire un oui immédiat. Cela nous rassure, il y a matière à réflexion et à débat. Et nous n'avons que faire de réponses démagogiques. En revanche, ils nous ont dit trois choses qui ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd. 1. On peut et on doit simplifier tout l'arsenal des congés parentaux. 2. Oui, il y a de nouveaux besoins sur le temps qui s'expriment dans la société et il faut innover pour les rencontrer en tenant compte de la complexité des itinéraires de vie des parents. 3. La Ligue des familles est tout à fait légitime pour porter cette question des usagers parents. Parlons-en.

Voilà qui promet pour l'Université des parents que nous organiserons les 16 et 17 septembre 2010.

L'accueil temps libre : ça ne peut pas être pire. Le Fonds d'équipement des services collectifs qui finance, en partie, l'accueil extrascolaire va plus que probablement être défédéralisé. Les quatre partis francophones ne se sont pas montrés trop inquiets de cette évolution. Il n'y aurait pas au passage de perte de moyens. Soit. Reste que l'accueil extrascolaire est vraiment le parent pauvre (c'est le cas de le dire !) des politiques de l'enfance. Les écoles ne sont pas dans un état très brillant. Il manque cruellement de places en crèche. Mais pour l'accueil temps libre, là, c'est la catastrophe. BHV ou pas, les francophones feraient bien dans ce domaine de balayer devant leur porte et d'être volontaristes, ambitieux, souples, créatifs, déterminés et même courageux.

Logement : ils sont d'accord. Qu'ils le fassent. Unanimité. Oui, au moins dans le domaine du logement, il faut aller vers une individualisation des droits sociaux afin de supprimer les statuts de cohabitant, d'isolé ou de chef de ménage qui pénalisent les personnes en situation précaire et qui les conduit à devoir se cacher pour vivre ensemble. C'est une question de dignité humaine. La Ligue des familles applaudit ces belles intentions. "À faire" à suivre.

La consigne de vote de la Ligue des familles. Notre consigne est claire : allez voter. Ne laissez pas donner les solutions par les autres. Respectez toutes celles et ceux qui se sont battu(e)s dans un passé pas si lointain pour que ce soit un droit pour tous. Soyez solidaires de toutes celles et ceux qui se battent aujourd'hui dans le monde pour que le droit de vote soit autre chose qu'un rêve dans leur pays. Montrez l'exemple à vos enfants. Mieux vaut des querelles politiques interminables que la guerre tout court. Et si tous ces arguments ne vous touchent pas, demandez-vous ce que vous ferez le jour où on vous dira : "Les élections sont supprimées."

■ Denis Lambert,
Directeur général
de la Ligue des familles

Photo de familles

Dans notre toute nouvelle bibliothèque du 109 avenue Émile de Beco à Bruxelles où se sont déroulées les rencontres avec les leaders politiques, les affiches qui illustrent nos combats sont déroulées devant les rayonnages garnis de livres et d'albums jeunesse. Invitation est faite à chacun des candidats de choisir son affiche préférée. Florilège.

Laurette Onkelinx : *"Le choix est difficile. D'abord, elles sont toutes belles. J'hésite entre*

car elle résume tous les thèmes abordés aujourd'hui."

Didier Reynders : *"Temps mieux. J'aime la formule même si les yeux de l'enfant me font un peu peur. Ce n'est pas grave, je vais me mettre devant... (Éclats de rire). Mais à ce slogan-là, je n'y avais pas encore pensé!"*

deux : L'égalité à tout prix et Donner des racines et des ailes, qui est magnifique. Je vais prendre cette dernière

Sophie Roberti : *"J'aime votre idée d'être en mouvement, c'est le commencement pour tout. Je choisis donc l'affiche Citoyenparents, en avant."*

Sarah Turine : *"En tant que famille monoparentale, je me sens concernée par l'affiche Faut pas être nombreux pour faire une famille. C'est tellement vrai..."*

4 leaders nous répondent

Vous venez de lire la page 2 (ou alors, il est encore temps de le faire !) où Denis Lambert, Directeur général de la Ligue des familles campe le décor et rappelle qu'il a retenu des réponses des petits partis sur www.ligueur.be (En savoir +). Imaginez-vous autour de la table de ces petits-déjeuners politiques... Notre Directeur, introduit chacun des petits déjeuners en rappelant que notre mouvement des citoyenparents a des propositions politiques et qu'il compte bien les faire entendre.

Il décline ensuite ces propositions (lire ci-dessous), précise notre combat pour chacune d'entre elles et remet en main propre aux candidats, un dossier avec des données chiffrées et la liste des enjeux réalisés par notre service études. Enfin, il rappelle que ce n'est pas le rôle de la Ligue de donner des consignes de vote, si ce n'est d'encourager chacun et chacune à croire à la nécessité de la politique même si on peut être déçu de certaines politiques. Le mouvement des citoyenparents est pluraliste et s'inscrit, comme son nom l'indique, dans une démarche citoyenne.

Il décline ensuite ces propositions (lire ci-dessous), précise notre combat pour chacune d'entre elles et remet en main propre aux candidats, un dossier avec des données chiffrées et la liste des enjeux réalisés par notre service études. Enfin, il rappelle que ce n'est pas le rôle de la Ligue de donner des consignes de vote, si ce n'est d'encourager chacun et chacune à croire à la nécessité de la politique même si on peut être déçu de certaines politiques. Le mouvement des citoyenparents est pluraliste et s'inscrit, comme son nom l'indique, dans une démarche citoyenne.

Allocations familiales

On ne prend pas de bonnes décisions en pleine crise. Il est temps de programmer une sérieuse médiation. Autrement dit, il est temps d'organiser une réforme ambitieuse de l'État Belgique avec de nouvelles règles de cohabitation qui donnent

un sens à notre pays. Pour la Ligue des familles, un plan Belgique ne sera acceptable que s'il préserve la sécurité sociale comme projet d'assurance et de solidarité interpersonnelle et intergénérationnelle. Certains voudraient se servir des allocations familiales comme d'un ballon d'essai de politique différenciée entre la Flandre et la Wallonie (bonjour pour s'y retrouver à Bruxelles !). Mieux vaudrait sortir par le haut et inscrire dans un plan Belgique à long terme des étapes concrètes pour, entre autres, **amener le montant des allocations familiales du premier enfant - bien trop faible - au niveau du deuxième enfant.**

Temps

Les besoins de qualité de vie d'hier ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux d'aujourd'hui. Pour beaucoup, au-delà des moyens financiers, le temps est un bien rare et précieux, une source de qualité de vie. Les organisations syndicales de travailleurs revendiquent une réduction du temps de travail pour partager le travail, créer des emplois, diminuer le chômage. À la Ligue des familles, nous voudrions mettre en avant l'autre face de la question. Nous revendiquons une augmentation du temps pour les vies parentale, sociale et personnelle. Nous voulons des mesures qui facilitent la conciliation, l'articulation du temps parental, professionnel, social, personnel. Ce qui justifie pleinement la proposition de créer, dans le cadre d'une modernisation de la sécurité sociale, **un capital temps avec revenus garantis pour faciliter l'exercice de la parentalité ou de la filiation, à utiliser au cours de sa vie.**

Extrascolaire

L'extrascolaire, ou autrement dit l'accueil temps libre est le parent pauvre de la politique familiale. Comment faire pour que l'offre d'accueil des enfants soit à la hauteur des besoins des parents ? Le financement de l'accueil, au niveau fédéral, dépend du FESC (Fonds d'équipement des services collectifs) qui reçoit plus ou moins 50 millions d'euros par an via des provisions de l'État et des cotisations patronales de 0,05 % de la masse salariale des entreprises (ouvriers, employés et fonctionnaires). **Ce Fonds risque-t-il d'être défédéralisé ? Attention à ne pas brader l'accueil des enfants et la qualité de vie des parents au prix d'une réforme de l'État.** Celle entamée en 2008 a vu une proposition de loi visant une suppression du Fonds et un transfert de ses moyens financiers aux Communautés. Quel avenir sera réservé au FESC à l'occasion de l'inévitable réforme de l'État qui nous attend ?

Logement

Le logement... mais par la voie fiscale. La nécessité d'adapter les logements aux parcours de vie des gens demande de tracer un cap et de s'y tenir. La Constitution belge affirme le droit au logement. Nul besoin de déclarer cet article de la Constitution pour le réviser dans la prochaine législative. Ce qu'il faut, c'est le mettre vraiment en œuvre. Se loger et se chauffer est devenu une source de précarité. Nos vies évoluent (diversité des modèles familiaux et des itinéraires de parents ; 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e voire 5^e âge ont des besoins singuliers). Le logement est

une compétence majoritairement des Régions. Mais nous souhaiterions **revisiter les politiques fiscales au niveau fédéral pour que les logements s'adaptent à nos vies** et pas le contraire. L'énergie est un bien commun. C'est un droit pour tous d'en bénéficier. Et c'est un devoir de ne pas la gaspiller. Là aussi, des mesures fiscales doivent aller dans cette direction.

Finances et climat

Vivre une crise fait mal. Mais en même temps, la solution passe par la crise. Comme la crise de l'adolescence permet aux jeunes de grandir, la Belgique est en crise dans un monde qui est en crise(s). C'est donc le moment de trouver des solutions nouvelles. Certains disent qu'on n'a plus le choix. Nous n'aimons pas cette expression qui nous écrase sous la contrainte. Être parents, avoir des enfants, c'est faire le choix de l'avenir. Nous aimerions transformer la crise que nous vivons en désir. Celui d'inventer un autre modèle de développement pour **remettre la finance à**

sa place, créer des emplois de qualité, partager des biens communs, gérer les ressources de la planète.

Voici donc nos cinq propositions débattues et leurs enjeux. A vous de lire, dans les pages qui suivent, les réponses aux sujets qui vous préoccupent le plus. Chaque thème est introduit par une question générale en rouge. Tout au long des pages, d'autres questions en italique qui, soit relancent le débat, soit précisent un point ou l'autre selon le programme du candidat.

Allocations familiales : encore une affaire de solidarité ?

Le montant des allocations familiales est peu élevé, voire insuffisant comparé à ce que coûte un enfant par mois (approximativement 400 euros) alors que les risques de précarité pour les familles - monoparentales en particulier - augmentent. Dans un premier temps, nous proposons d'amener le montant des allocations du premier enfant au niveau du deuxième. Mais comment financer la revalorisation de ces allocations familiales qui doivent rester un droit individuel de l'enfant dans le cadre d'un système de sécurité sociale pour toutes les personnes vivant en Belgique ?

Dans votre programme, le PS défend des allocations majeures aux enfants des familles à bas salaires. N'y a-t-il pas une contradiction avec le principe "Un enfant = un enfant". Cette proposition ne risque-t-elle pas de renforcer les différences entre les enfants par rapport au droit universel de chacun à avoir des allocations familiales ?

"La sécurité sociale est faite de différenciations, pratiquement dans tous les régimes, pour tenir compte de la situation économique des uns et des autres. Comme ministre de la Santé mais aussi des Affaires sociales, nous avons travaillé sur le droit de l'enfant en tant que tel, mais aussi sur des discriminations positives accordées en fonction d'une situation économique où l'enfant n'est pas égal à un autre, telle-ment certaines situations de vie sont fragiles. Nous avons donc revalorisé ce qu'on appelle le treizième mois d'allocations familiales. On a avancé sous cette législation puisque nous l'avons créé pour les 0 à 5 ans et que nous l'avons augmenté pour les 18 à 24 ans. Pour moi, l'idéal serait de permettre à chaque enfant d'avoir un treizième mois, si possible en août, pour se préparer au mois de septembre où les

dépenses liées à sa rentrée scolaire sont importantes. Mais il faut savoir que cette mesure coûte très cher. Si on ne tient compte que de l'allocation de base, sans majorations, ce treizième mois pour tous coûterait 111 millions d'euros.

Sous cette législature, on a aussi augmenté les suppléments sociaux pour les familles monoparentales. Je trouve cette différenciation nécessaire, car ces familles sont les plus confrontées à la précarité. Nous avons doublé les suppléments pour le premier enfant, on les a aussi augmentés pour le deuxième. Dans notre programme, vous verrez que nous insistons pour que chaque enfant bénéficie d'allocations familiales comme droit de l'enfant, mais aussi la volonté de donner un peu plus pour que le droit économique de l'enfant soit aussi rencontré dans des situations de précarité."

N'est-on pas à un tournant de la Belgique qui entraînera des changements pour la sécurité sociale ? Sachant que c'est en temps de crise qu'on invente les grands compromis, est-ce qu'il ne faut pas imaginer un plan à long terme sur la sécurité sociale au-delà de dix ans ?

"La protection de la sécurité sociale est le thème majeur des législatures à venir et je veux bien y passer la journée avec vous. C'est mon dada. L'avenir de la Belgique est lié à cette solidarité interpersonnelle fondée sur la justice sociale. Est-ce que la sécurité sociale est fragile ? Il va falloir rapidement un accord institutionnel pour s'occuper de la sécu en toute sérénité, avec un accord sur BHV et un nouveau modèle de répartition des compétences. On ne peut plus continuer à se battre là-dessus car il faut prendre en main la sécurité sociale, avec en premier lieu les soins de santé qui représentent 30 % de ses dépenses, puis les pensions et le chômage. Or, la sécurité sociale est remise en cause par une partie de ceux qui la cogèrent, à savoir les patrons

parce qu'elle coûte trop cher en terme de travail et de compétitivité. C'est pourquoi j'ai mis sur la table un nouveau pacte social en déposant au niveau du gouvernement une réflexion sur le sujet, pour trouver de nouveaux modes de financement afin que la sécurité sociale reste fédérale. Un pacte où les revenus du capital viennent diversifier ses sources de financement. Nous avons demandé à la Banque Nationale et au Bureau du Plan de nous remettre des projections et des propositions dans ce sens d'ici la fin de l'année. C'est tout l'enjeu de 2011."

Vous parlez dans votre programme d'uniformisation du régime des indépendants au niveau de l'allocation mais aussi du supplément d'âge. L'objectif est-il de calquer le régime des indépendants sur celui des salariés ?

"L'objectif est d'aller vers un statut commun que l'on soit salarié ou indépendant, sans enlever évidemment des éléments qui seraient positifs dans un régime par rapport à l'autre. Nous avons travaillé de-

puis 2003 à la revalorisation du statut des indépendants (et pas du statut des salariés, une chasse gardée où les libéraux ne peuvent mettre les pieds!).

En sept ans, nous sommes passés de la pension minimale d'indépendant pour un ménage d'un peu plus de 820 € à plus de 1 200 € par mois. Pour les allocations familiales, c'est la même chose, on a fait le rattrapage. Le but, c'est de continuer dans la même voie, c'est-à-dire de garder les suppléments d'âge mais d'avoir aussi, que ce soit pour les salariés ou les indépendants, une allocation pour le premier enfant qui progressivement - cela ne se fait pas en un an - va rattraper le montant de celle du deuxième enfant. Si on fait cet effort, il faut mettre l'accent sur les parents qui en ont le plus besoin,

les familles monoparentales par exemple. Comment finance-t-on tout cela? Je ne sais pas pourquoi on veut toujours prélever les moyens de financer la sécurité sociale sur le travail. Or, la sécurité sociale est, déjà pour les salariés, de plus en plus financée par l'impôt. Par une grosse partie de la TVA, par exemple. Et c'est une excellente chose! Il existe d'autres types de ressources qui pourraient financer la sécu: les accises tabac, la taxation des banques à hauteur de plus de 600 millions d'euros par an que je viens de mettre en place, peut-être bientôt une taxation sur les transactions financières qui se discute à l'échelle européenne et - pourquoi pas? - la taxation environnementale basée sur le principe du pollueur-payeur...

Enfin, deux éléments de financement encore. Notre dette très élevée, a priori véritable handicap... sauf quand on la rembourse (plus on la réduit, plus on retrouve une marge de manœuvre). Et, notre deuxième handicap mais qui peut aussi devenir une chance: notre taux d'activité très faible qui, pour assurer une meilleure couverture sociale, doit être augmenté. Paradoxe? Quand vous mettez les personnes au travail, non seulement vous supprimez des charges dans le secteur social mais vous avez aussi des recettes.

Enfin, je ne suis pas du tout opposé, dans les prochaines années, qu'on repose la question de la rémunération et de la manière de la calculer. J'ai des enfants qui commencent à travailler et je suis surpris (ça se passe dans beaucoup d'entreprises!) quand on leur dit qu'en bout de course, ils auront aussi une rémunération. En attendant, les jeunes reçoivent des chèques-repas, des titres service, des éco-chèques, on leur parle ensuite d'une voiture (attention, les voitures de société concerne 500 000 personnes, employés d'assurance et de mutuelle compris!) et enfin, bien plus tard, d'une rémunération. Je préférerais qu'on redéfinisse un net raisonnable pour tout le monde et donc un niveau d'imposition raisonnable également. Cela éviterait d'aller de plus en plus vers des avantages extra-légaux... non taxés."

Revenons aux allocations familiales. Partons des montants pour salariés: pour le premier

enfant, c'est 83,40 €, pour le deuxième enfant 154,33 €. Dans cinq ans, on annoncera quels montants?

"Je pense qu'on devrait pouvoir rattraper la moitié de l'écart qui sépare le premier du deuxième enfant. C'est un effort de 50 à 60 millions d'euros par an, ce qui ne me paraît pas déraisonnable. Si dans cinq ans, vous me revoyez et vous me demandez où on en est dans cette mesure: je réponds que l'objectif sera atteint en ayant agi d'abord sur les familles qui en ont le plus besoin comme les familles monoparentales."

En ciblant des zones de précarité, ne met-on pas le doigt dans un engrenage opposé au principe de la sécurité sociale qui est un système de solidarités interpersonnelles et intergénérationnelles?

"Il ne faut pas qu'il y ait de malentendu, l'objectif est le même pour tout le monde. Il s'agit juste d'aller plus vite dans les moyens disponibles pour les familles monoparentales. Je voudrais aller plus loin... Si on est bien d'accord pour dire que l'allocation familiale est un droit de l'enfant et qu'on veut tout faire pour que les parents jouent pleinement leur rôle, comment ne pas se poser la question du versement de cette allocation quand, après avoir tout essayé, des parents ne veulent plus prendre en considération l'avenir de leurs enfants. Qu'est-ce qu'on fait de l'allocation familiale? On peut se demander si elle doit encore être versée aux parents..."

L'allocation familiale n'est pas le seul mécanisme pour agir pour les familles. Il y a toute une série d'autres démarches qui permettent de ne pas toucher à l'allocation familiale. Dans le débat institutionnel, vous aurez des différences concernant les familles et les enfants dans ces familles entre le nord et le sud du pays. Moi, ce que je demande, c'est qu'on ne fasse pas cette différence dans les allocations familiales qui est un socle commun."

"J'ai lu vos fiches et notre programme rejoint ce que vous proposez. Pour le cdH, un enfant égale un enfant, donc l'allocation familiale doit être un droit personnel, un droit individuel." Pour l'ar-

gumentaire, la jeune candidate passe la main à Philippe Andrienne, chef de cabinet du ministre Wathelet, secrétaire d'État à la Politique des familles.

"L'idée de base, c'est de rester dans le principe qu'un enfant égale un enfant et de redéfinir les allocations familiales pour arriver au véritable coût de l'enfant. Cela signifie la mise en phase de toute une série de dispositifs différenciés pour uniformiser

les montants, enfant par enfant. C'est d'autant plus urgent que les trajectoires professionnelles sont de plus en plus hybrides. On n'est plus ouvrier ou indépendant ou encore fonctionnaire toute sa vie... Il y a des différences de statut à l'intérieur d'un même trajet professionnel. Il faut donc repenser l'ensemble de la sécurité sociale par rapport à cette évolution."


Dans quels délais le cdH voit-il la réalisation de l'alignement du montant du deuxième enfant sur celui du premier?

"On va essayer que la moitié du parcours soit faite au minimum pendant cette législature, en fonction évidemment des contraintes budgétaires. S'il y a une embellie, on ira plus vite", précise le chef de cabinet.

Comment financer cette revalorisation?

"On va travailler sur des financements alternatifs", répond la candidate. "Oui, mais lesquels?", interroge la Ligue. "Impôts", répond Sylvie Roberti. Le chef de cabinet ajoute: "C'est une question de choix par rapport à ce qui se fait au niveau des redistributions du financement alternatif qui vient des pensions et de la TVA. Donc, une redistribution vers les allocations familiales et l'ensemble de la sécurité sociale. Un choix politique, un choix vers les familles. Autre source possible: les dépenses de l'État qui font partie du budget global et qui peuvent être utilisées pour ce financement. Très clairement, on sait qu'à terme il va y avoir une diminution des charges en termes de fonction publique puisque le gouvernement a pris des dispositions pour

ne plus remplacer qu'un fonctionnaire sur trois. Ce remplacement se fait aussi à des coûts salariaux moins élevés puisqu'on embauche des personnes plus jeunes. Il y a donc des marges qui se libèrent."

 "Une scission de la sécurité sociale est non négociable. Il faut par contre la refinancer, c'est un enjeu de taille dans un contexte de crise et de familles fragilisées. Nos propositions : lier les allocations sociales au bien-être, l'individualisation des droits - essentiel, que ce soit par rapport à la situation des familles monoparentales ou par rapport à la situation des cohabitations et des enjeux du logement. Il faut relever l'allocation sociale pour qu'elle arrive au minimum au seuil de pauvreté et il nous paraît important aussi de relever celle du premier enfant et de valoriser la prime de rentrée pour qu'elle atteigne l'équivalent d'un treizième mois."

Réalisables, toutes ces mesures en ces temps de crise ?

Georges Gilkinet, l'homme des chiffres, intervient : "C'est une question de choix et on ne fera pas tout, tout de suite. L'enjeu, c'est de faire contribuer les capitaux financiers au bien-être. Ce sont les taxes bancaires, la lutte contre la spéculation. Ces choix sont nécessaires pour contrôler les banques mais aussi pour trouver des marges, là où elles sont". Muriel Gerkens rappelle que selon la Cour des comptes, relever les allocations, l'individualisation des droits et augmenter les revenus de remplacement au niveau du seuil de pauvreté coûterait 1,2 milliard d'euros par an. "On ne pourra pas tout faire en une fois car les demandes sont étendues, mais des choix sont possibles". Les moyens financiers ? Elle a sa petite idée pour les trouver, par exemple

chez Electrabel : "Par les montages de filiales et les intérêts notionnels, 2,5 milliards d'euros sont enlevés de l'impôt belge par l'entreprise", affirme-t-elle.

Va-t-on vers un "plan Belgique" en matière de sécurité sociale ?

"Le refinancement de la sécurité sociale, notamment avec le vieillissement de la population, doit être la mission première de cette législature", selon Sarah Turine. Georges Gilkinet rappelle "l'intérêt du consensus social belge, forgé avec des syndicats qui sont encore fédéraux alors que les partis politiques ne fonctionnent plus tous selon la logique de solidarité entre les régions". Muriel Gerkens parle elle aussi du refinancement de la sécu sur le long terme mais veut prolonger la réflexion sur les allocations familiales, car si "elles sont peut-être superflues pour les familles à haut revenus, elles participent à l'argent du ménage pour ceux qui ont les revenus les plus faibles. La tendance de les donner aux faibles revenus et non aux revenus les plus élevés est présente dans pas mal d'esprits. Il y a aussi l'idée de financer les allocations familiales à travers l'outil fiscal et non à travers l'outil de solidarité. C'est une autre conception et un moyen de pouvoir séparer la notion de solidarité et de lien avec la sécu dans le budget."

Que sera dans cinq ans, à l'issue de la prochaine législature, le montant de l'allocation familiale pour le premier enfant ?

"L'idée est de l'aligner sur le second enfant, à 154 euros. Et pour ceux qui en douteraient, dans cinq ans, les allocations seront encore et toujours affaire de solidarité entre les Belges."

Temps : 1 enfant = 1 an pour mieux devenir parent

La question la plus difficile aujourd'hui pour les parents est celle du temps. La pression est de plus en plus lourde et ils sont nombreux à réclamer une qualité de vie, un bien-être au quotidien. En termes de temps "long" qui se décline sur plusieurs années, nous travaillons sur l'idée d'un capital-temps qui permettrait aux parents d'avoir un an par enfant à utiliser au cours de leur vie.

Qu'en pensez-vous ?

"Dans notre programme, nous avons prévu une amélioration et une harmonisation du dispositif des congés parentaux. Nous avons prévu un allongement du congé de maternité à dix-huit semaines, ce qui entre parenthèses est une obligation européenne, et un allongement du congé de parentalité à six mois."

Et le congé de paternité ?

"Je vous rappelle que vous avez devant vous celle qui a fait passer le congé de paternité de trois à dix jours, en tant que ministre de l'Emploi. Plus sereusement, il faut rappeler qu'il y a des choses réellement finançables à l'intérieur de la sécurité sociale. C'est, je l'ai dit, 111 millions pour le treizième mois, pas loin de 100 millions pour la majoration des allocations familiales des parents à bas salaires, plus des moyens pour le premier enfant et les enfants de parents handicapés. Si on accepte de dé plafonner les cotisations, ce qui ne concerne que 5 % des travailleurs indépendants avec de hauts revenus, on ne fait pas porter le poids du financement sur les seuls revenus salariés. Pour revenir aux congés parentaux, quand j'étais ministre de l'Emploi, j'ai eu pas mal de contacts avec la Ligue des familles à ce sujet, et j'avais sorti un plan pour l'harmonisation des temps de vie. Nous avons travaillé sur le congé pour adoption, le congé pour des mamans de prématuré, etc. Cela fait effectivement beaucoup de congés. Je crois cependant à une harmonisation sur les temps de

vie professionnelle, comme vous le proposez. Et pas seulement pour garder les enfants, car je suis aussi attentive à l'épanouissement personnel des hommes et des femmes. C'est pourquoi j'avais proposé une formule où l'on peut épargner du temps durant son activité et en reprendre quand on en a besoin, en proposant à l'époque un compte-épargne temps au sein d'un nouveau pilier de la sécurité sociale. J'y crois mais ce n'est pas facile, d'abord parce qu'il faut le négocier avec les partenaires sociaux, tant les syndicats que le patronat, car cela soulève notamment le problème des heures supplémentaires. Il ne faut pas remettre en cause des acquis sociaux. Cela concerne directement la relation de travail qui est au cœur des difficultés pour avoir ce temps pour la famille. Cela fait deux législatures que nous en parlons, mais il y a des partenaires sociaux qui sortent leurs griffes. Il faut savoir que ceux-ci ne feront quelque chose que si on leur donne des sous."

Nous nous étions mis justement en ordre de bataille sur ce sujet-là pour les élections fédérales prévues en 2011. Les 16 et 17 septembre prochains, nous organisons nos deux premières journées pour approfondir la réflexion...

"Je vous y encourage, car la Ligue des familles, sorte de syndicat des usagers, peut être proactive et réaliser un travail monumental sur la question. Pour moi, par rapport à la modernisation de la sécurité sociale, il y a le chantier sur le temps et celui sur ce que Martine Aubry a appelé la société du *care*, du soin mutuel, avec des indicateurs de bien-être et de croissance différents. Et sans vouloir me mêler de votre agenda, la Ligue des familles pourrait développer une réflexion sur ce magnifique sujet de société."

"Ce qui a conduit le MR à réfléchir au compte-épargne temps, c'est l'organisation de la carrière et ses revenus. Aujourd'hui, traditionnellement, la personne entre dans la vie professionnelle et ne cesse de progresser (ou en tous

les cas, c'est ce qu'elle espère), c'est-à-dire d'avoir un revenu qui augmente en même temps que les responsabilités.

Cela a un double effet. Regardons du côté des grandes surfaces qui défrayent actuellement la chronique. Les personnes commencent à travailler avec un net très faible mais ne coûtent pas grand-chose à l'entreprise. Et puis, après vingt-cinq ou trente ans de carrière, le net n'est guère plus élevé mais le coût pour l'entreprise devient épouvantable. Conséquence : on a tendance à vouloir mettre à la porte des gens pour pouvoir embaucher des plus jeunes. Ce modèle ne fonctionne donc pas très bien. Deuxième effet. Pendant les vingt premières années, les familles ont besoin d'un certain nombre de ser-

vices qu'elles doivent financer et pour lesquelles elles s'endettent, espérant pouvoir les rembourser plus tard.

Ces constatations faites, nous voudrions calculer le temps de travail sur la carrière plutôt que le discuter sur le nombre d'heures prestées par semaine, modèle qui me semble appartenir à un autre temps. Et nous poser aussi la question : à quoi doit servir réellement la pause prise un moment au cours de sa carrière ? Je suis convaincu qu'on devrait pouvoir valoriser des années passées en dehors de la vie professionnelle sur certains types d'événements rencontrés au cours d'une vie. Les enfants, par exemple. Les soins apportés aux personnes âgées aussi.

À côté de cela, il y a des temps d'arrêt choisis en fonction d'autres préoccupations mais qu'on ne doit pas valoriser de la même façon. Quand j'observe l'explosion de la demande du crédit-temps, je m'interroge de savoir si tout doit être mis sur le même pied. Ne devrait-on pas recentrer les congés choisis sur certains domaines ? Le fait d'avoir des périodes de pause courtes qui sont presque obligatoires n'a pas beaucoup de sens. Je connais beaucoup d'indépendants qui souhaiteraient pouvoir bénéficier dans leur statut social d'un temps d'arrêt sur l'ensemble de leur carrière pour s'occuper de leurs enfants sans nécessairement prendre autant de semaines de congé au moment de la naissance."

Ce capital-temps devrait-il être obligatoire ou pas ?

"Il y a des éléments qui doivent être obligatoires. Je reste convaincu, par exemple, qu'il vaut mieux prendre son congé de maternité mais au-delà de cela, il faut que les propositions restent facultatives.

Vous mettez le doigt sur l'organisation de la sécurité sociale qui pose aujourd'hui un réel problème. Je défends avec ardeur le premier pilier, que ce soit en pensions ou en soins de santé pour le renforcer (ndlr : lire le chapitre sur les allocations familiales). Mais il faudra aussi oser se poser la question de savoir ce qui se passe avec les personnes atteintes de maladies chroniques, de maladies graves et de longue durée, de maladies orphelines et qui voient tout d'un coup leur vie basculer parce qu'ils n'arrivent plus à couvrir leurs frais médicaux.

Autre question : les revenus sur un certain nombre de prestations en matière de soins de santé. Nous avons en Belgique encore des niveaux de dépenses qu'il faudra étudier de près. Certains rappellent l'existence des recettes et parlent d'impôts. Entre les deux, il y a la tarification. On ne peut pas faire croire aux gens que tout est gratuit.

Par exemple, quel est le coût payé par le patient sur les médicaments ? Une partie de la population pourrait payer en direct une part contributive plus importante, à calculer. La tarification est liée à votre demande de capital-temps parce que la vraie question reste : comment le finance-t-on ? Si on veut vraiment débattre d'un compte-épargne temps, il faut aussi faire sauter d'autres schémas. Au risque de me répéter, la meilleure façon pour financer tout cela, c'est d'avoir un taux d'activité plus élevé."

"Le compte-carrière est une des propositions phares de notre programme. Elle est vraiment importante pour

nous car elle permettra de mettre en chantier, dès le début de la législature, un compte-carrière tous secteurs confondus et dont l'objectif est d'unifier l'ensemble des congés thématiques (congé maternité, congé paternité, congé parental, congé de soin...). Aujourd'hui, nous avons des indemnités, des conditions, des régimes et des carrières différentes. Il est difficile de s'y retrouver. L'idée donc, c'est d'avoir une branche distincte de la sécurité sociale pour unifier les régimes et d'avoir sur le 'compte-carrière', ce capital-temps qui nous suit pendant toute la carrière quel que soit notre parcours professionnel."

Concrètement ?

"Un capital-temps libre et rémunéré, un crédit-temps de cinq ans et l'augmentation de 50 % du montant des allocations de crédit-temps. Par exemple, le congé de maternité : la Belgique a la durée la plus courte d'Europe. Donc, l'idée est d'abord d'arriver à l'application de la directive européenne qui fait passer ce congé de trois mois à quatre. Ensuite, le cdH aimerait arriver aux six mois comme cela existe en Italie ou encore aux Pays-Bas. Cela prendra du temps et on continuera à travailler là-dessus... si nous sommes au gouvernement."

Quel est votre avis sur un statut de parent au foyer et faut-il tout lier au statut du travailleur ?

Réponse du chef de cabinet : "Dans le système actuel, les congés sont financés à tra-

vers la sécurité sociale, elle-même financée par le travail. Dissocier les congés du travail me paraît un peu illusoire, en tous cas actuellement. Quant au statut de parent au foyer, le cdH est très prudent. Et cela, à cause de toute une série de pièges dont vous vous êtes déjà fait le porte-parole : pièges à l'emploi, problématique d'isolement, problème de carrière, différenciation entre les sexes... Culturellement, nous ne sommes pas encore prêts pour ça.

Ainsi, on sait que si on lance le congé parent au foyer, ce seront majoritairement les femmes qui le prendront parce qu'elles seront poussées par leur éducation, l'environnement culturel, la culture d'entreprise, etc. Donc, tant qu'on n'aura pas transformé ces cultures, notamment d'entreprise, en rendant par exemple le congé du père obligatoire - un premier pas mais qui ne sera pas suffisant - on aura toujours cet impact uniquement féminin : la difficulté de reprendre une carrière, la difficulté de garder des avantages... Sans parler des difficultés quand le couple se sépare. On sait que c'est à ce moment-là qu'on entre dans un système de paupérisation.

Pour le cdH, un système d'allocations de parent au foyer paraît non seulement difficilement envisageable financièrement pour le moment, mais il ressemble fort à un piège. Nous préférons l'idée de travailler sur la conciliation des temps à travers le compte-carrière accessible à tous. Et au niveau de la fracture financière, augmenter les allocations familiales vers un niveau réel du coût de l'enfant."

"Très bien, réagit Sarah Turine, à condition de répartir équitablement ce temps entre le père et la mère. On

sait qu'aujourd'hui, c'est généralement la mère qui va diminuer son temps de travail pour s'occuper des enfants, avec un impact négatif sur le salaire. Ce congé parental devrait être obligatoire pour les pères. Il faut aussi valoriser les périodes d'arrêt comme des périodes assimilées pour éviter les impacts négatifs et répartir le congé parental sur les trois années après la naissance de l'enfant."

Nous souhaitons aller plus loin : il ne s'agit

plus tant de diminuer le temps de travail que d'augmenter le temps de qualité de vie. Et tenter de ne plus partir de la situation de travail pour penser la sécurité sociale. Enfin, les parents ont besoin de temps pour s'occuper de jeunes enfants mais aussi des vieux parents.

"Je pense qu'il faut une réflexion globale sur la répartition collective du temps de travail et revaloriser d'autres types d'insertion à la société que celui du travail, par exemple en passant du temps dans la cadre familial, en aide à des personnes souffrantes, en actions de solidarité... pour rééquilibrer notre utilité à la société", dit Sarah Turine.

Pour Muriel Gerkens, il faut différencier les deux approches : "Il faut réfléchir au temps de travail dans le temps de vie et imaginer des formules durables pour garder une qualité de vie, avec ou sans enfants. Par rapport aux enfants, il y a un temps spécifique. Il y a le congé de maternité et il y a la formule de parentalité : il nous semble important de pouvoir l'utiliser sur plusieurs années lorsque c'est important et pas uniquement de le lier aux congés de maternité. Des moments qu'on peut choisir, qui sont importants par rapport à notre rôle de père, de mère."

L'harmonisation entre les types de congés existants qui sont au nombre de douze est primordiale pour éviter les chevauchements. Il faudrait aussi revaloriser les allocations de remplacement. Avec 623 € pour un temps plein, les familles monoparentales ne s'en sortent pas et sont de facto exclues de ces dispositifs alors que ce sont elles qui en ont le plus besoin.

"Il faudra défendre le principe de l'assimilation de ces périodes selon un modèle plus scandinave où le temps consacré à l'enfant est un temps valorisé socialement, insiste Georges Gilkinet. Comme pour les allocations, il faut faire des choix macroéconomiques." Pour Muriel Gerkens, il faut investir l'ouverture qui se recrée dans la société sur la réduction du temps de travail. Et de conclure par la question à résoudre : "Comment faire en sorte que ça apporte un plus à l'ensemble des travailleurs et travailleuses ?"

Extrascolaire : qui paie ?

L'accueil temps libre n'a de libre que le nom car il recouvre beaucoup de contraintes et de difficultés pour les parents. Le dernier reliquat politique qui reste au niveau fédéral pour le soutien de cet accueil temps libre est le FESC (Fonds d'équipement des services collectifs). Quel est l'avenir de ce Fonds et, plus généralement, du financement de ce qu'on appelle communément l'extrascolaire ?

“Concernant le FESC qui relève du fédéral et sert à financer l'accueil temps libre, je suis révoltée car il y a de l'argent et je ne peux pas l'utiliser. Le FESC a été ballotté et va être régionalisé un jour. Lors d'une précédente négociation, il y avait un large consensus, même si ce n'est guère favorable aux francophones, et tous les partis démocratiques avaient accepté sa régionalisation. Avec les moyens y afférant, il va falloir maintenant que les politiques régionales et communautaires autour de l'enfance en profitent pour soutenir une dynamique. Et notamment, pour le statut des professionnels du secteur de l'accueil pour lequel nous avons un accord en février, même si Joëlle Milquet et moi-même étions plus ambitieuses sur ce dossier, mais le problème réside dans les moyens de la Communauté française. On doit aussi avancer en fonction de ces moyens. Mais je suis persuadée que, dans les mois et les années à venir, cela va s'améliorer par étapes. Et notamment des étapes positives à court terme. Il y a d'autres modalités d'intervention en sécurité sociale, comme en soins de santé. La plupart des parents demandent un plan dents, qui prendrait en charge les appareils dentaires et l'orthodontie. C'est vrai que lorsque vous regardez deux personnes, vous voyez tout de suite celle qui vit dans la pauvreté en voyant l'état de sa dentition. La sécurité sociale comme instrument de redistribution, c'est aussi ce genre de dispositif.”

“La première des choses, c'est de permettre des statuts très différents. Je suis frappé de voir qu'en Communauté française, on privilégie une structure publique de crèche, et on n'ouvre pas suffisamment des structures d'accueil beaucoup plus souples. Parlons des accueillantes indépendantes, c'est un vieux débat. En quoi est-ce un problème de permettre, avec un encadrement bien sûr, l'accès à ce type d'accueil ? Est-ce dramatique de laisser jouer la concurrence en la matière ?

Pourquoi, quand on encourage les entreprises via des déductibilités fiscales à réaliser un pro-

jet d'accueil, est-on confronté à une décision de la Communauté française qui oblige l'entreprise à réserver une partie des places à un autre public que son personnel ? En utilisant son investissement pour une partie de la collectivité, on augmente fortement ses coûts. Conclusion : l'entreprise renonce et le système mis en place s'effondre.”

La question du FESC n'a pas l'air de vous tracasser...

“La question est de savoir si on met la priorité dans l'accueil de l'enfant, c'est tout. On a refinancé la Communauté française. Quand on compare les moyens qui ont été mis à la RTBF et les moyens qui ont été mis dans l'accueil de l'enfant, vous vous rendez compte qu'on a fait un choix... Quand je vois la norme de croissance de ce que représente le budget de la RTBF dans l'ensemble du budget de la Communauté, cette norme est inacceptable par rapport aux besoins dans d'autres domaines. Notamment le FESC, qui est une priorité.”

“La régionalisation du FESC a été conclue et nous avons l'impression qu'on ne pourra pas revenir en arrière”. Philippe Andrienne, chef de cabinet apporte les précisions: “Le FESC a été négocié dans le premier paquet de

la réforme institutionnelle et il nous paraît difficile, en l'état actuel, d'avoir une autre vision. Ce qui s'est passé, c'est un transfert d'un paquet financier vers les Communautés pour continuer à financer, avec le budget défini et figé, les structures de l'accueil de l'enfant dans un cadre qui doit rester complémentaire à l'activité principale des Communautés. Les structures au niveau de l'ONE et de la Communauté française ont été prévues. Elles attendent maintenant ce transfert qui est bloqué institutionnellement. C'est donc la Communauté française qui gèrera l'argent... quand il sera disponible. Le fédéral ne va plus arbitrer les choses. Par contre, ce qu'il doit faire, c'est assurer que ce financement soit continu et qu'il puisse éventuellement être augmenté en fonction des possibilités budgétaires.”

En janvier 2011, les accueillantes devaient avoir un vrai statut professionnel. Qu'en sera-t-il ?

“Si le cdH est au gouvernement, les accords tels qu'ils ont été engrangés seront remis sur la table.”

“Notre souci est de maintenir les moyens du FESC. Une éventuelle communautarisation bien négociée peut renforcer l'action des communautés en termes de subsides et donner plus de cohérence dans la distribution des

subsides entre les institutions. Muriel Gerkens prévient qu'en 2011, “le matelas financier de réserve dont dispose le FESC sera épuisé”. Comme le Fonds doit être régionalisé, “on ne fait plus rien, on finance année par année sans vision de projet. Si on n'alimente pas le FESC, tout ce qui est accueil risque de passer à la trappe.”

Ne serait-il pas temps d'avoir un plan B côté Communauté française ?

“Si on développe bien l'accueil selon les besoins et les réalités de la Flandre et de la Communauté française, je pense qu'un refinancement peut se justifier en fonction de la structure mise en place. L'amélioration du statut des accueillantes à domicile est important. Il y en a plein qui se désengagent de cette fonction sociale essentielle parce qu'elles ne parviennent pas à nouer les deux bouts, ce qui pose problème en termes de richesse et de volume d'accueil.”

Logement : l'immobilité de la brique

Dans le cadre du logement, seriez-vous favorable à l'individualisation des droits sociaux afin d'éviter les statuts de cohabitant, de chef de ménage et d'isolé, hérités des années 1980 et qui empêchent les familles d'organiser leur vie comme elles l'entendent (boîte aux lettres fictives, parents pas rassemblés sous le même toit, etc.). Autre question : le revenu cadastral date de 1979. Ne serait-il pas temps de réviser ce revenu ? Comment revoir ce cadastre pour l'adapter aux vies d'aujourd'hui et introduire des politiques de régulation des loyers ?

“Le logement va être un problème un peu partout et à Bruxelles en particulier, avec l'explosion démographique : 20 % d'ici 2030. Il va falloir travailler sur la fiscalité, sur les prix des loyers avec un système de blocage comme en France dans certaines zones urbaines où les loyers flambent. Ce n'est pas la solution, mais c'en est une parmi d'autres (diminuer structurellement la TVA sur la construction de logements sociaux, intervenir au niveau de la fiscalité pour acquérir son logement familial, etc.). On trouve au PS qu'un État fort et protecteur ne doit pas seulement observer les prix, mais aussi les contrôler. On a obtenu avec difficultés un observatoire des prix sous cette législature. Nous appelons de nos vœux une régulation du revenu cadastral, mais nous ne sommes pas seuls au gouvernement et, dans le cadre de compromis, cela n'a jamais été possible. Nous sommes pour le contrôle des prix sur deux cents produits de base, dont le logement. Des pays comme le Canada ont créé des projets de logement collectif, mais chez nous, c'est difficilement réalisable car il n'y a pas encore d'individualisation des droits sociaux. Je suis en général favorable à cette individualisation, mais cela coûte cher. Je vous mentirais si je disais qu'on l'obtiendra lors de la prochaine lé-

gislation. On n'aura pas l'argent pour le faire, mais on peut avancer par étapes et objectifs. Dans notre programme, nous indiquons aussi ce que coûte chaque proposition et comment on va compenser ce coût. On veut être sérieux : on prend des engagements et on indique comment on va les payer. Sinon on n'est plus crédible.”

Depuis bientôt onze ans, je ne pratique que l'individualisation en matière fiscale.

Un exemple : le décumul intégral. J'ai toujours trouvé qu'il fallait mieux faire une réforme fiscale que conseiller aux ménages qui ont cinquante ans de mariage de divorcer. Par contre, en matière sociale, la question de l'individualisation progresse assez peu. Étonnant !

Mais où est la priorité ? Je prends un exemple : individualiser les allocations de chômage. Ce débat ne me semble pas inutile. Comment faut-il faire, surtout en période de crise, pour que l'allocation de chômage d'une personne qui perd son emploi soit plus élevée qu'aujourd'hui ? Mais qu'il y ait ensuite une vraie dégressivité.

Concernant maintenant le revenu cadastral, au niveau de la fiscalité fédérale, ça ne représente quasiment rien. En effet, le calcul du précompte immobilier est une compétence régionale, provinciale et, surtout, communale. Aujourd'hui, une Région peut calculer le précompte sur une autre base que le revenu cadastral qui remonte, effectivement, à de nombreuses années. J'ai changé les textes pour que cela soit possible...

Je ne veux pas lancer une révision du revenu cadastral sur base du modèle de 1970. Imaginez-vous ce que ça signifie d'aller voir toutes les maisons du pays et d'aller annoncer au propriétaire qu'on va tout revoir ! Je reçois beaucoup de courrier de personnes qui se plaignent que, suite à des travaux d'amélioration de leur maison, on leur annonce une augmentation de leur revenu cadastral et de leurs impôts. Ces

personnes ne comprennent pas... Et c'est normal. On devrait leur dire que pendant un temps, on les aide à faire leur investissement sous forme d'exonérations du précompte pendant une certaine période. Mais la réponse est ailleurs. Quel est le critère qu'on peut prendre en considération en matière de calcul du précompte immobilier ? Il y a un certain nombre d'autres éléments qui peuvent jouer comme le coût énergétique, par exemple. Une Région peut décider de calculer le précompte sur cette base-là. Les trois Régions ont d'ailleurs ces compétences. Mais je ne vois pas, pour l'instant, de démarche où l'on fait ce travail.

Je voudrais encore dire deux choses. D'abord me réjouir que les donations se fassent dans des conditions beaucoup plus saines. Vous pouvez donner de l'argent à vos enfants en payant 3 % de donation. Ensuite, déplorer qu'un des gros problèmes de l'immobilier aujourd'hui, ce sont les droits de succession. C'est invraisemblable que votre enfant paie 30 % de droit de succession sur votre maison suite à votre décès. Notre priorité, c'est de supprimer ces droits de succession sur la transmission de la maison familiale.

Le revenu cadastral ne pourrait-il pas devenir un outil de régulation et de justice fiscale. Par exemple, il pourrait taxer les propriétaires qui pratiquent des loyers prohibitifs ?

Oui à une différenciation dans les revenus pour les propriétaires en fonction de l'application d'une norme ou non, mais ça veut dire qu'il faut fixer un moment donné cette norme. Dans la norme, il faut évidemment intégrer les besoins de logement, dont le coût du logement pour le locataire, mais il faut aussi se poser la question de ce que représente l'investissement dans un logement et la manière dont on peut le rentabiliser. À partir du moment où l'on arrive à des taux de rendement qui sont raisonnables, on peut fixer une norme. Et si elle est dépassée, on peut avoir des sys-

tèmes de fiscalité différente en fonction du niveau des loyers.

“Nous sommes pour l’abrogation de la discrimination isolé-cohabitant. Nous l’avons même placé dans le chapitre de notre programme intitulé: *Impliquer davantage le père dans l’éducation des enfants*”. Le chef de cabinet, Philippe Andrienne, complète les propos de la candidate: “La discrimination sur le cohabitant doit être réévaluée dans tous ses aspects. Maintenant, il ne faut pas se leurrer, c’est un concept qui a essaimé dans beaucoup de dispositifs (celui de l’insertion sociale, celui du revenu d’intégration, celui du chômage...) mais, comme pour le “compte-carrière”, il y a une lame de fond. Il faut donc choisir des étapes et des niches sur lesquelles c’est faisable en fonction des budgets disponibles et des coalitions qui vont se mettre en place. Mais, c’est clair, ce ne sera pas un combat facile à gagner.”

En matière de fiscalité du logement, le cdH a une proposition concrète: l’intérêt notionnel des familles. “Le but est de favoriser la protection du patrimoine immobilier par la mobilisation de l’épargne familiale. En clair: si des parents ou des grands-parents prêtent de l’argent à leurs enfants/petits-enfants pour les aider dans un investissement durable de la maison, ils devraient pouvoir déduire fiscalement les intérêts de ce prêt”, explique Sylvie Roberti. Par contre, la révision du revenu cadastral n’a pas été inscrite telle quelle dans le programme du cdH. Le chef de cabinet explique pourquoi: “Les partis ne sont pas d’accord là-dessus, donc on risque des blocages. À moins que le MR ne change complètement demain ou... ne soit plus au gouvernement!”

Supputant que cette révision n’est pas envisageable dans cette législature, “le cdH préfère des mesures qui touchent une série des verrous de manière très ciblée. Par exemple, au niveau du parc locatif, nous proposons une fiscalité du revenu locatif sur base d’une grille de référence déterminée par une commission régionale (au sens de bassin immobilier, de bassin de vie) avec une instance paritaire représentant des propriétaires et des locataires. L’idée est donc de créer une grille de référence et

de taxer le revenu locatif qui dépasse cette grille. À côté de ça, il y a d’autres dispositifs pour permettre au propriétaire d’adapter son bien aux exigences de diminution de consommation et de développement durable. Par exemple, le maintien des primes actuelles, éventuellement rééva-

luées et les intérêts notionnels qui permettent de renforcer la solidarité intrafamiliale et intergénérationnelle en donnant un avantage à celui qui prête. Parce qu’il faut bien savoir que toutes les structures étatiques fédérales ou régionales des primes ne suffiront pas face à la demande. Or, avec l’exigence des audits environnementaux par rapport aux habitations, le patrimoine familial risque d’être déprécié s’il n’y a pas adaptation.”

Mère célibataire, Sarah Turine plaide pour l’individualisation des droits et la suppression des statuts

qui “ne correspondent plus à la réalité. Ils sont basés sur le chef de ménage alors qu’ils devraient l’être sur le droit de l’enfant”. Prudente, Muriel Gerkens plaide pour “une période transitoire afin que certaines personnes ne se retrouvent pas dans une situation pire”.

Côté revenu cadastral, le sujet est sensible en période électorale “mais tout dépend de la façon dont on présente les choses. Il y a moyen de revoir le revenu cadastral. C’est doublement injuste car ça ne correspond plus aux loyers d’aujourd’hui, mais cela permet aussi une déduction forfaitaire pour les charges d’entretien que le propriétaire effectuerait, mais qu’il peut ne pas effectuer, estime Georges Gilkinet. Il y a un combat à mener: que la base imposable soit fondée sur le loyer réellement perçu et sur les frais réellement effectués au logement.”

Écolo veut également agir en matière énergétique. “On sait que les charges d’énergie sont d’autant plus élevées que le salaire est bas. Nous proposons de diminuer la TVA de 21 à 6 % pour les constructions de logements sociaux et de logements modérés. Il faut inciter les locations via les Agences immobilières sociales pour avoir des logements à prix modérés en jouant sur l’exonération du revenu cadastral”, avance Sarah Turine. Elle veut “encadrer les loyers et établir une grille de référence en fonction du quartier, de la qualité du logement

et inciter fiscalement les propriétaires à être aussi proches que possible de ce loyer de référence.”

Faisant le lien avec l’individualisation des droits, Muriel Gerkens dit qu’il faut “des formes d’habitats partagés par différentes personnes qui ne savent pas assumer entièrement des loyers. Aujourd’hui, lorsque deux mères célibataires veulent partager un logement,

elles sont pénalisées. Bien que ce ne soit pas une compétence fédérale, il faudra que les communes puissent redévelopper l’habitat, qu’elles connaissent les superficies de logement disponibles et l’état des bâtiments”. “Le problème, résume Georges Gilkinet, est que la sécurité sociale est bâtie sur un modèle patriarcal. Il est important d’adapter la sécu à ces recompositions

familiales. À ce niveau, il y a une certaine lenteur et un manque d'imagination. La fiscalité n'est pas adaptée. En matière immobilière, le comportement vertueux doit être encouragé et inversement, sans accabler le petit propriétaire honnête". "La révision du cadastre est une priorité. Si Écolo est au pouvoir, on se battra pour cela", conclut Sarah Turine.

Finances et climat : une crise ? Non, des crises !

Nous vivons actuellement plusieurs crises : la crise financière, la crise économique et sociale, la crise climatique... Nous vivons aussi une crise du désir, celui de se projeter dans l'avenir, de se donner des perspectives. Quelles mesures pensez-vous qu'il faudrait prendre tout de suite par rapport à la crise économique et financière et... à plus long terme, histoire de raviver un peu l'utopie dont tout projet politique a besoin ?

"Il faut revoir les intérêts notionnels, ce qui permettrait de récupérer 4 milliards, car ils n'ont permis la création que de 6 700 emplois à un coût de 266 000 euros par emploi : on pensait faire mieux. La Banque nationale, grâce aux intérêts notionnels, a bénéficié d'une aide de 74 millions d'euros et a diminué son emploi de onze unités. Ça ne va pas. Nous avons accepté le système des intérêts notionnels quand nous étions au gouvernement, mais la notification était claire : cela devait rester neutre budgétairement et augmenter l'emploi. Nous n'entrerons pas dans un gouvernement s'il n'y a pas une modification du régime des intérêts notionnels.

De la même façon, je ne trouve pas acceptable qu'il y ait des entreprises qui viennent chercher des aides publiques et puis qui plient bagages après en avoir profité. De l'argent, il y en a, mais certaines dépenses sont inacceptables. Il n'est pas question qu'il y ait une crise d'austérité alors qu'il y a de l'argent que l'on peut récupérer pour réinvestir là où c'est nécessaire. On pourrait ainsi augmenter les bas salaires, en permettant une plus grande déduction des frais forfaitaires ou en revoyant à la hausse le revenu minimum imposable. Nous avons également fait toute une série de propositions sur les gros salaires, dont un impôt sur la fortune qui rapporterait 400 millions d'euros, une taxation sur le capital... Il y a aussi plusieurs recommandations pour lutter contre la fraude fiscale. Certains disent qu'il y a 100 milliards à récupérer, d'autres 20, en tous cas il y a des milliards potentiellement disponibles. Et je défends aussi la nécessité de lutter contre la fraude sociale. Un abus est un abus, et ceux-ci,

quels qu'ils soient, peuvent remettre en cause notre système social. On a aussi mis au point une réponse à la crise bancaire et une loi a été votée pour une meilleure transparence et une meilleure régulation, avec notamment la création d'une agence du consommateur. Il faudra maintenant exécuter cette loi.

Quant au développement durable, si on avait voté dans un an, il aurait été un des enjeux majeurs. La crise institutionnelle fait qu'il est le grand absent des débats de cette campagne. Pour nous, il faut une société d'écologie sociale. Pourquoi ? Sûrement pas pour accoler le mot social à écologie, mais pour développer une fiscalité verte ou des incitants sociaux verts qui favorisent le développement durable en prenant en compte la situation concrète des personnes. Si on veut faire une dépense fiscale pour soutenir les investissements économiseurs d'écologie, autant privilégier les bas et moyens revenus qui en ont véritablement besoin. Tout le monde n'a pas besoin de déductions fiscales, il faut cibler. Sous cette législature, on a travaillé dans ce sens, car l'énergie va certainement augmenter et cela va devenir compliqué de se chauffer pour beaucoup de familles, même si on a créé le Fonds mazout ou automatisé les tarifs sociaux de gaz et d'électricité"

"Rigueur ou austérité ? C'est jouer avec les mots... Je pense qu'il faut surtout une gestion sérieuse des budgets. Il y a là un travail de cuisine interne - ce qui ne va pas faire rêver la population - pour revenir à des budgets en équilibre pour éviter de faire porter aux générations suivantes des charges trop lourdes. Et cela, ça demande de limiter, jour après jour, un certain nombre de dépenses dans le secteur public ou parler de la tarification. À côté de cela, il y a un enjeu immédiat : donner réellement la priorité à l'emploi, mais à des emplois de qualité sur lesquels ne pèsent pas des charges trop lourdes. Ce n'est pas au travail de supporter l'ensemble de la charge du financement de la collectivité.

En matière de changement climatique, il y a moyen pour chacun des citoyens de

jouer un rôle individuel en énergie renouvelable. Un des enjeux de demain, c'est de décentraliser aussi une partie de la production d'énergie. J'ai dit un jour que j'aimerais bien voir mon compteur d'électricité tourner à l'envers. Aujourd'hui, je l'ai et quand je le regarde, ça me fait plaisir. (Ndlr : Comprenez que Didier Reynders produit de l'électricité à partir de ses panneaux photovoltaïques et revend son surplus à Electrabel!)"

"Il faut un nouveau pacte entre les Belges et un nouveau pacte pour sortir de la crise, un pacte national ambitieux basé sur une croissance durable et humaine. Notre projet, dit la candidate cdH est novateur et concret. Il est basé sur des alliances : emploi-démographie, emploi-environnement, emploi-éducation. Une mesure qui me semble importante dans l'alliance emploi-environnement, ce serait de doper les emplois verts. Mais si vous me demandez ce qui me tient particulièrement à cœur, c'est tout ce qui est service aux personnes, soit ce qu'on appelle les 'emplois blancs'. Si on va chercher des financements, on peut les mettre dans ces emplois blancs, dans les emplois du non-marchand.

Au niveau du climat, ce qui me tient à cœur, c'est la répartition équitable des richesses, c'est pourquoi la mesure fiscalité et la mesure emploi-environnement me semblent importantes."

Sarah Turine estime que depuis trente ans, le projet écologiste s'est construit sur la prise de conscience qu'à maintenir le système socioéconomique actuel, "on va droit dans le mur. Ce système, on ne le transformera pas du jour au lendemain. Il faudra la 'transition écologique de l'économie'. Des choses ont déjà été mises en place. Et il y a un travail à accomplir sur le long terme. Il faut réfléchir à des indicateurs alternatifs au Produit intérieur brut (PIB). On ne peut pas baser la santé de la société uniquement sur le PIB pour rééquilibrer les priorités socioéconomiques. À court terme, il faut tra-

vailler à la régulation financière.

Notre parti a également le projet de mettre en place au niveau belge et au niveau européen le 'Green Deal', un plan de relance avec 2 % du PIB. Une partie des finances serait utilisée pour soutenir le développement d'une économie verte, en soutenant tous les secteurs, que ce soit en matière d'économie d'énergie, d'énergies renouvelables, de services qui ont une empreinte écologique faible. Une autre partie des moyens financiers serait utilisée pour favoriser l'emploi.

Selon Georges Gilkinet, "il y a le défi de construire une société différente et le Green Deal structure notre travail au niveau européen. Il s'agit de consacrer une part grandissante de moyens à des investissements éthiques, en matière d'économie sociale, d'économie verte. Les économies leader au niveau mondial et européen sont celles qui se sont mises le plus rapidement à cette logique d'efficacité énergétique, y compris dans les métiers plus classiques". Et de conclure: "Mo-

bilisons un partie des moyens financiers au profit de ce projet de société différent. C'est de la prospérité mieux partagée."

■ Dossier réalisé par
**Gérald de Hemptinne, Myriam Katz,
Samira Loulidi et Michel Torrekens.**

Nous avons également interpellé les petits partis sur les cinq grandes questions. Retrouvez leurs réponses sur www.leligueur.be >En savoir +